

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 24 février 2020 à 20h00, en la salle de musique de l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster sud, le Conseil municipal statuera sur trois demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2010-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour les immeuble suivants :

Premier endroit concerné

Adresse : 124 Easton
Numéro de matricule : 9334-43-1350-2
Zone : RB-7

Nature de la première demande et effet de la dérogation

Régulariser la marge de recul latérale combinée du bâtiment principal, qui est de 3.17 mètres au lieu du minimum requis de 4 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire la norme de 0.83 mètre.

Second endroit concerné

Adresse : 42 Brock Nord
Numéro de matricule : 9334-48-8584-8
Zone : RA-5

Nature de la deuxième demande et effet de la dérogation

Régulariser l'empiètement actuel d'une galerie dans la marge avant, alors qu'un tel empiètement n'est pas autorisé, suivant le paragraphe 6 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage. L'acceptation de la demande aurait pour effet de permettre que la galerie soit située à 2.72 mètres de la ligne de propriété au lieu d'un minimum de 4.57 mètres comme pour le bâtiment principal, et donc de réduire la norme de 1.85 mètres.

Nature de la troisième demande et effet de la dérogation

Régulariser un empiètement de la susdite galerie, qui se trouve à une distance de 2.72 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant pour le bâtiment principal est au minimum de 4.57 mètres dans cette zone suivant la grille de spécifications applicable en vertu de l'article 3.2.2 du règlement de zonage. L'acceptation de la demande aurait pour effet de réduire cette norme de 1.85 mètres.

AVIS est également donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance.

Fait à Montréal-Ouest, ce 7 février 2020.

Claude Gilbert
Greffier